

Pour affichage et diffusion

MAUVAISE QUALITE DE L'EAU DU RESEAU PUBLIC Information des usagers SIAEP DE CHOYE ET SIAEP DE VELESMES

Les eaux du réseau ont été reconnues impropres à la consommation pour les femmes enceintes et les nourrissons par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

En effet, les analyses du contrôle sanitaire, dont vous pouvez consulter les résultats en mairie, révèlent des concentrations excessives en nitrates dans l'eau des réseaux.

En effet, une concentration en nitrates supérieure à 50 mg/L dans l'eau peut être à l'origine de méthémoglobinémie chez les nourrissons (diminution de la capacité du sang à transporter l'oxygène).

C'est pourquoi, **il est nécessaire de prendre les mesures suivantes**, en attendant les résultats des prochaines analyses réalisées par l'ARS :

- Pour la **boisson**, la **glace** et les **glaçons** ainsi que la **préparation des biberons et des aliments**, il ne devra être utilisé que des eaux embouteillées (qu'il convient d'utiliser rapidement après ouverture).
- Pour **les autres usages** (toilette corporelle, linge, vaisselle, WC, lavage des sols), l'eau du robinet pourra être utilisée.
- Pour toute information d'ordre médical, vous pouvez interroger votre médecin traitant.

J'attire votre attention sur le risque qu'il y aurait à utiliser une eau de source, de fontaine ou de puits non contrôlée, dont la pollution pourrait être beaucoup plus grave que celle du réseau public.

La collectivité surveille attentivement l'évolution de la situation et étudie les moyens à mettre en œuvre pour restaurer la qualité de l'eau.

Elle vous tiendra informés de l'évolution de cette affaire et, en particulier, elle vous signalera le retour à une situation normale, c'est-à-dire sans risque pour la santé.

CES CONSIGNES DOIVENT ETRE STRICTEMENT RESPECTEES JUSQU'A CE QU'UN NOUVEL AVIS VOUS INFORME D'UN RETOUR A LA NORMALE DE LA QUALITE DE L'EAU.

Pour le Directeur général,
La Cheffe de l'Unité Territoriale
Santé Environnement,

Audrey JAOUEN